

# Bulletin d'info N° 2 du G.A.R.<sup>1</sup>

## P.N.R. SUD BERRY ou le miroir aux Alouettes ?

Mai 2024

Madame, Monsieur,

Pour information nous vous communiquons ci-dessous la copie d'un courrier adressé au Président Louis COSYNS, par Roselyne DUBOIN, Présidente du Syndicat de la Propriété Rurale du Cher, au nom des membres du GAR Indre et Cher. Ce courrier répond parfaitement aux questions que vous pourriez vous poser sur les préjudices que nous apporterait la structure d'un P.N.R.

Mardi 16 avril 2024

Objet : Projet PNR

Monsieur le Président,

L'attention que vous portez au développement du territoire couvert par le Syndicat de Pays Saint-Amandois est louable. Mais la création d'un PNR est-elle la bonne solution ?

- **Pour palier la décroissance démographique, votre préoccupation n°1, ne comptons pas sur un PNR :** voyez l'exemple de ceux de la Brenne, du Morvan, des Millevaches (régression démographique de l'ordre de 6 à 8%)...
- **Pour une simplification administrative : Le projet du P.N.R. BERRY SUD laissera pour compte de nombreuses communes** pour lesquelles il faudra créer une autre structure, **complexifiant encore la situation administrative.**
- **Pour protéger la biodiversité, un PNR n'est hélas qu'un miroir aux alouettes :** l'exemple cuisant de la Brenne : 30 ans de protection, environ 100 millions d'euros, pour arriver à un résultat révélateur : une biodiversité en « *mauvais état* » et une « *évolution en dégradation* »<sup>1</sup> !
- **Pour obtenir des subventions,** beaucoup de structures existent déjà.
- **Pour les futures aides accordées à un PNR,** les situations économiques de l'Etat, de la Région, des Départements, des Communauté de Communes et Communes, donnent de moins en moins de garantie en raison des finances publiques dégradées!
- **L'attrait des subventions** (toujours issues de nos impôts) dans un pays surendetté, reste très relatif par rapport au budget de fonctionnement conséquent d'un PNR.

<sup>1</sup> Cf le rapport N° 014136-01 du Ministère de la Transition Ecologique mars 2022

- **La colère du monde rural** soutenue par la population révèle le ras le bol face à une administration toujours plus pesante et des contraintes environnementales insupportables imposées par une écologie citadine et punitive.
- **Or, un PNR, contrairement à ce que ses promoteurs disent, c'est plus de contraintes** comme en témoigne une fois encore l'article ci-joint.<sup>2</sup>
- **Perdre notre pouvoir de décision et nos initiatives locales** dans le cadre de la SNAP, au profit de l'UICN pour « *défendre un cadre mondial ambitieux pour la biodiversité* » ne nous paraît pas judicieux.
- **Enfin, et plus inquiétant encore, votre projet de créer une association qui ne manquera pas de muter en syndicat mixte de PNR et donnera davantage de pouvoir à des associations environnementalistes, est-ce le but recherché ?**

Aussi, Monsieur le Président nous vous confirmons notre entier désaccord quant à la création du PNR SUD BERRY. De nombreux élus de l'Indre l'ont compris, n'hésitez pas à vous rapprocher de ceux que vous connaissez pour vous en convaincre. Nous souhaitons vivement l'abandon de ce projet de PNR comme l'ont été de ceux de la BRESSE, du HAUT-ALLIER, de la SOLOGNE...

Mobilisons nos efforts sur le développement des transports, de la santé, de l'enseignement, de l'entretien des routes, du développement touristique dont nous avons tant besoin. Nous avons déjà les structures adaptées pour agir en ce sens.

**Quand le remède est pire que le mal, mieux vaut y renoncer.**

Veuillez, Monsieur le Président, recevoir l'expression de ma considération distinguée.

Pour le GAR Cher et Indre<sup>3</sup>

Roselyne DUBOIN



## Qu'en est-il sur le terrain ?

### Interview de C.R., jeune agriculteur de PRISSAC dans le P.N.R. de la Brenne

**On dit qu'un P.N.R. apporte des aides aux acteurs ruraux, qu'en pensez-vous ?**

*« Le fait d'être dans le PNR donne la possibilité de prétendre à des MAEC bien particulières dont l'objectif (officiel) est d'inciter les agriculteurs à s'installer en BRENNE. Les avantages annoncés ne sont pas négligeables mais les contraintes ne prennent pas en compte les réalités du terrain et peuvent coûter cher.*

## En cas d'aléas climatiques de plus en plus fréquents, quelle marge avez-vous pour vous adapter ?

*« Il n'y en a pas. Par exemple les prairies CIFF<sup>2</sup> doivent être fauchées réglementairement avant le 15 avril, dernier délai, puis il ne faut plus y toucher pour favoriser la nidification et la pollinisation alors que l'herbe est devenue sèche !!! La contrepartie est que les sangliers sont chez eux et les prairies deviennent alors impossibles à travailler (risque de casse du matériel en période de fauche). En année humide, comme cette année, la fauche n'a pas été possible avant le 15 avril. Que faire ? Si l'été est très chaud et sec les risques d'incendie seront très importants. C'est ainsi qu'en 2019 Lignac et Chaillac (PNR Brenne) ont connu un incendie qui a détruit 800ha. »*

## Mais en dehors de ces aléas climatiques, êtes-vous satisfait des avantages annoncés ?

*« Non ! L'Etat n'a pas tenu ses promesses : 10% d'aides en moins en 2024 et un risque de contrôles angoissants et chronophages qui s'accroît chaque année. J'en veux pour preuve la réunion organisée en urgence le 29 avril par le comité technique PNR Brenne. Voilà ce qui a été écrit dans la convocation :*

*« Les attributions financières liées au budget MAEC viennent juste de nous être communiquées. Elles ne sont pas à la hauteur des demandes recensées auprès des agriculteurs. D'autre part les exigences des financeurs (ministère de l'agriculture et agence de l'eau) ont été revues et les critères d'éligibilités ont évolué. **Nous sommes donc obligés -en urgence- de revoir les engagements Maec envisagés lors des réunions du mois de mars...** »*

## Votre conclusion en une ligne :

*« La finalité d'un PNR est bien une mise sous cloche du territoire. »*

Tout cela sans oublier l'état de la biodiversité évalué par le Ministère de la Transition écologique dans son rapport du 22 mars 2022 (bilan de 30 années de gestion du PNR pour environ 100 Millions d'euros dépensés en simple fonctionnement !) dont un extrait ci-dessous :

*« Etat de conservation du site : mauvais » « évolution de l'état du site : En dégradation »  
« L'agriculture, la pisciculture, la chasse et le tourisme sont les principales pressions sur le site »*

## Allons plus loin : le PNR Périgord-Limousin.

Une page entière de l'hebdomadaire « Réussir le Périgord » du 8 mars 2024 est consacrée aux contraintes insupportables du PNR. Quelques extraits ci-dessous :

---

<sup>2</sup> CIFF : Couvert faunistique et floristique

## « Le PNR est un outil de sanction »

**MANIFESTATION.** La Coordination rurale de Dordogne s'est mobilisée, mercredi 28 février, à la maison du Parc naturel régional Périgord-Limousin. Au centre des revendications : les contraintes environnementales.

*« Le Parc naturel régional Périgord-Limousin concentre les problématiques de contraintes administratives dénoncées depuis plusieurs années par les agriculteurs [...] L'institution est devenu un opposant à l'agriculture plus qu'un partenaire privilégié pour accompagner les pratiques agricoles dans les démarches respectueuses de l'environnement, qui plus est dans ces zones protégées [...] Nous avons l'impression que le PNR est un outil de sanction au service des autorités. Nous n'avons pas besoin de financement du Parc car des subventions existent déjà de la Région et du Département [...] Des pseudos techniciens empêchent les éleveurs de pouvoir travailler correctement. »*

Revenons en Berry : L'association en gestation ne serait-elle pas un piège pour imposer le PNR Sud-Berry ?



Un COPIL était en place pour travailler sur l'éventuel futur Parc, pourquoi le supplanter par une association ? Qui pourra adhérer à cette association ? On peut craindre que le pouvoir de décision des maires soit dilué parmi d'autres adhérents à cette association dont les statuts pourront évoluer...

Il est indéniable que la colère du monde agricole soutenue par 91% des français<sup>3</sup> et le déficit abyssal de l'Etat apportent de nouveaux éléments de réflexion.

Si, dans l'Indre, beaucoup d'élus ont mesuré les multiples inconvénients de ce projet de PNR, nous ne doutons pas que ce bulletin éclairera à leur tour les indécis du Cher !

Les membres du GAR Indre et Cher

<sup>3</sup> Public Sénat le 21 février 2024